



Direction Générale des Services

Secrétariat Général

EXTRAIT N°10/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE LA MARTINIQUE

VILLE DU SAINT-ESPRIT

## EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

### DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

Date de convocation et de publication : 03 février 2026

Séance du 12 février 2026

\*\*\*\*\*

Présidence de M. Fred Michel TIRAULT, Maire

Mme Patricia BOCLÉ-BRIAND, Secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

L'An Deux Mille Vingt-six, le jeudi 12 février à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Ville du SAINT-ESPRIT régulièrement convoqués, se sont réunis à la Médiathèque Alfred MELON-DEGRAS, lieu désigné pour leur séance, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### **AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026**

\*\*\*\*\*

**Étaient présents :** M. Fred Michel TIRAULT, Maire et Président - M. Erick PIGNOL - Mme Sylvia ELISMAR-JEAN-BAPTISTE-SIMONNE - M. Eddy LOUIS-ALEXANDRE dit PETIT-FRERE - Mme Patricia BOCLÉ-BRIAND - M. Athanase MONDÉSIR - Mme Peggy FAGOUR - M. Jocelyn ALCINDOR - Mme Cynthia JACOB (Adjoints) - M. Christian MARTIAL - Mme Huguette DELEM - Mme Maryse GOUJON - M. Thierry DORVAN - M. Guybert FIRMIN - Mme Ketty MARIE - Mme Sabrina TOUYA-PILON - Mme Stéphanie PARTY - M. Michel DURANTY - M. Olivier BERISSON (arrivée à 18h45) (Conseillers Municipaux).

**Étaient absents (es) excusés (es) :**

**Procurations :**

- M. Alexandre GERALD à Mme Patricia BOCLÉ-BRIAND
- M. Steve ALLONGOUT à M. Erick PIGNOL
- M. Boris VIGILANT à Fred Michel TIRAULT
- Mme. Geneviève SUZANNE à Mme Ketty MARIE-LUCE
- Mme Renée BERNADINE à M. Athanase MONDÉSIR
- Mme Judith DIALLO à M. Eddy LOUIS-ALEXANDRE dit PETIT-FRERE

**Étaient absents (es) :**

- Mme Marie-Annick APOCALE
- Mme Lindsay SAINT-PIERRE
- Mme Maryse PLANTIN
- Mme Annie GROS-DUBOIS

**Secrétaire de séance :**

L'appel terminé et le quorum atteint, le Président prie le Conseil de désigner un secrétaire de séance. Mme Patricia BOCLÉ-BRIAND est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle déclare accepter.

\*\*\*\*\*

**Vu** l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui dispose que : « Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er Janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. [...] Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. »

**Vu** l'avis favorable rendu par la commission des finances en séance du 29 janvier 2026,

**Considérant** le besoin d'assurer la continuité du programme d'investissement,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS,  
(OLIVIER BERISSON, N'A PAS PRIS PART AU VOTE)**

1. **AUTORISE** le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2026 avant le vote du budget primitif 2026 dans la limite des crédits suivants :

CHAPITRE	CRÉDITS VOTÉS EN 2025	LIBELLÉ	LIMITE AUTORISÉE (Jusqu'au vote du BP)
20	722 366,97 €	Immobilisations incorporelles (études)	144 473,39 € (20%)
21	1 576 538,39 €	Immobilisations corporelles (acquisitions)	315 307,67 € (20%)
23	3 974 594,47 €	Immobilisations en cours (travaux)	794 918,89 € (20%)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Maire lève la séance à 21h48. Fait et clos les jour, mois et an que dessus et les membres présents ont signé.



Fred Michel **TIRAULT**

La secrétaire de séance,

Patricia **BOCLÉ-BRIAND**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte, informe que le présent extrait des délibérations du Conseil Municipal peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Martinique dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Transmis en sous-préfecture du 11 MARS 2026



Le Maire,

Fred Michel **TIRAULT**